

Privilège—M. Gauthier

M. le Président: Chacun sait que la présidence accorde, à l'occasion, beaucoup de latitude aux députés qui veulent parler de problèmes ayant trait au fonctionnement d'un comité. Nous sommes, en effet, en période de réforme, et la présidence a constaté qu'il est quelquefois utile que ces problèmes soient exposés à la Chambre. Je pense que le simple fait d'en parler a parfois permis de trouver des solutions. Cependant, il ne convient pas de débattre à la Chambre une question qui devrait être examinée au comité. Je sollicite la collaboration des députés pour clore cette affaire.

[Français]

L'ÉTUDE EN COMITÉ DE L'ENTENTE PRÉLIMINAIRE CONCLUE
ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je me levais depuis quelques moments pour avoir la parole justement sur la même question, mais étant donné que j'avais donné avis ce matin, quelques minutes avant mon collègue du Nouveau parti démocratique, je voulais soulever à la Chambre justement la question de l'étude en comité de ce fameux texte préliminaire ou entente préliminaire conclue entre les deux pays, le Canada et les États-Unis.

Monsieur le Président, je voudrais vous soumettre humblement que depuis que nous avons élargi les mandats pour, d'une part, permettre aux comités d'étudier presque n'importe quoi qui fait leur affaire ou presque n'importe quelle question qui découle du mandat du département ou du ministère ou de l'agence qu'ils étudient, je pense que nous avons, d'autre part, accordé à la Chambre également le droit d'être informée de ce qui se passe en comité. Or, nous savons tous que l'interprétation de l'entente déposée le 5 octobre dernier par le premier ministre, par le gouvernement et par le gouvernement des États-Unis, diffère. Nous savons essentiellement qu'il n'y a pas d'accord sur l'interprétation donnée de l'entente telle que lue par le gouvernement et de l'entente lue par le gouvernement des États-Unis. Or, on nous dit aujourd'hui qu'un comité de cette Chambre, qui est une extension de la Chambre et qui a des pouvoirs, et je le reconnais, selon l'article 96(2), de faire des études, a décidé de passer outre au débat démocratique, et c'est sur quoi porte ma question de privilège: passer outre au débat démocratique qui doit s'engager sur un sujet aussi important qu'une entente entre le Canada et les États-Unis sur le libre-échange. Et je dis «passer outre», monsieur le Président, parce que les témoins qui voudront venir devant le comité présenter leurs points de vue n'auront pas le temps de se préparer, de faire une étude du document parce que nul ne peut donner de document.

Le gouvernement ne peut pas nous fournir le document. Le premier ministre nous a promis le 5 octobre, et je le cite textuellement à la page 9632:

Monsieur le Président, je déposerai le texte complet de l'Accord dès que le libellé en aura été mis au point; il sera ensuite renvoyé au comité compétent de la Chambre pour analyse, étude et débat.

Je viens d'entendre le ministre d'État (Conseil du Trésor) (M. Lewis) nous dire que lorsque l'entente sera conclue, définitivement mise en termes juridiques, nous aurons l'occasion de débattre toute cette question en comité.

Je tiens pour acquis que ce que le gouvernement vient de nous donner c'est une promesse ferme que le comité reprendra l'étude qu'il commencera à faire d'ici quelques jours sur le rapport préliminaire, ou enfin, sur l'entente préliminaire qui a été déposée ici le 5 octobre dernier.

Monsieur le Président, je soutiens qu'en élargissant le mandat des comités cette Chambre a voulu donner plus de pouvoir aux comités, plus de pouvoir aux députés, plus de pouvoir au peuple canadien. Je soutiens également qu'il est absolument essentiel que, en démocratie, l'on puisse avoir l'occasion de présenter son point de vue.

Et si je lis attentivement l'agenda du comité, et je peux le lire pour la Chambre: Le comité se réunira la semaine du 2 novembre pour des assemblées publiques, le 16 novembre, le 23 novembre et le 30 novembre.

Monsieur le Président, cela veut dire que, si on accepte l'explication du ministre des Finances (M. Wilson) et les rapports que nous avons des médias, l'Entente finale, juridique, ne sera disponible qu'à la fin de novembre au mieux et peut-être en décembre prochain, cela veut dire, qu'il y aura «au mieux» et je le répète «au mieux» une semaine d'étude possible au peuple canadien, aux députés de la Chambre pour vraiment faire savoir à ce gouvernement ce que nous pensons de l'Entente finale. Et je ne trouve pas cela acceptable pour la Chambre. Je trouve que c'est inacceptable, monsieur le Président, et cela représente, dans l'essentiel, une atteinte sérieuse au pouvoir des députés de débattre la question, au pouvoir des Canadiens de faire connaître leur point de vue, au pouvoir de tout le pays de faire valoir son point de vue dans ce gouvernement.

[Traduction]

M. le Président: Le député de Glengarry—Prescott—Russel (M. Boudria) invoque le Règlement. S'agit-il de la même question?

M. Boudria: Oui.

M. le Président: J'entendrai le député dans un instant.

[Français]

Mais d'abord c'est probablement une bonne chose pour la Présidence d'exprimer un sentiment relativement à l'intervention de l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) parce qu'il s'agit clairement de la même question de privilège. Malheureusement, les arrangements faits par les députés au comité ne sont peut-être pas satisfaisants pour certains députés. Il me semble aussi qu'il est nécessaire d'avoir le texte final des documents, j'en conviens. Mais ce n'est pas aujourd'hui une question de privilège pour la Présidence.